VILLE DE
Dinard
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Administration Générale

Date de la convocation : 12 janvier 2015
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU

SEANCE DU 19 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze, le dix-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, salle du conseil, sous la présidence de Madame Martine CRAVEIA-SCHÜTZ, Maire.

Présents : M Daniel SCHMITT, Mme Nadine COCHEPIN, M Claude DUPUIS, Mmes Marie-Odile PITRE, Annick OLLIVRIN, M Alain LESNE, Mme Laurence PERROUAULT, MM Gilbert BEDARD, Michel RABILLON, Mme Nicole BLANVILLE, M Michel CHAUFFOURIER, Mme Nicole MENIVAL, M Daniel GALLEE, Mme Sylviane GILBERT, M Dominique COURCAMBECK, Mmes Brigitte ROGINSKI-CHARDON, Françoise CRISTOFOLI, Maryvonne BEAUDOUIN, M Eric GARNIER, Mme Maria-Sandra CASALE, M Richard VITO, Mme Christiane LEROY, MM Daniel CHENEL, Jean-Claude MAHE, Mme Sylvie MALLET, MM Pascal GUICHARD, Fabrice LE TOQUIN, Mme Patricia PERRIER.

Absents représentés :
- M Laurent BOUDET donne pouvoir à M Gilbert BEDARD
- M Maxime LAGORCE donne pouvoir à M Eric GARNIER
- Mme Pauline COCHEPIN donne pouvoir à M Daniel SCHMITT
- M Alain BAERT donne pouvoir à Mme Sylvie MALLET

Monsieur Richard VITO est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Présents : 29 **Représentés : 04** **Votants : 33**

Affaires inscrites à l'ordre du jour

1 - Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2014

2 - Compte rendu des décisions du Maire

3 - Désignation des membres de la commission du cadre de vie

4 - Désignation des membres de la commission d'attribution des subventions aux associations

5 - Festival de musique 2015 – Demande de subventions

6 - Budget principal de la Commune – Décision modificative N°3 – Exercice 2014

7 - Budget Commune – Participation du C.C.A.S. et du foyer logement aux frais de fonctionnement de personnel

8 - Débat d'orientations budgétaires 2015 – Budget principal Commune

9 - Transfert de la collecte des ordures ménagères – Tarification du nettoyage des bennes à la C.C.C.E.

10 - Fonction publique territoriale – Tableau des effectifs 2015 – Budgets : Commune – Assainissement – Camping – Festival du film britannique – Port public

11 - Stationnement payant – Modification des tarifs

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

DELIBERATION N° 2015-001 – ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 15 DECEMBRE 2014

Invité à faire part d'éventuelles observations, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article unique : d'adopter le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014.

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

DELIBERATION N°2015-002 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE – SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2015 – ORDRE CHRONOLOGIQUE

En application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et de la délibération du 23 avril 2014, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire et à l'adjoint en charge de la compétence, dans le cadre de l'application des dispositions de l'article L 2122-18 du CGCT, pour accomplir les actes prévus à l'article L. 2122-22 du CGCT, le Maire rend compte à l'assemblée de ses propres décisions prises, dont la liste figure ci-après :

N°	OBJET	MONTANT (Dépense = D ou recette = R)
2014-277	Convention de partenariat échange avec la société PREMIERE pour la promotion du festival du film britannique 2014.	D/R : 3 000 €
2014-278	Attribution du marché de travaux pour la suppression d'un transformateur contenant du PCB (polychlorobiphényles) et d'un tarif vert.	D : 20 520,00 € T.T.C.

2014-279	Convention avec la fondation “GOODPLANET” dans le cadre de l’exposition photographique de Yann ARTHUS-BERTRAND et Brian SKERRY “Planète Océan” – Prise en charge des frais de déplacements et d’hébergements de 3 représentants de la fondation lors de leurs venues à Dinard entre le 1er décembre 2014 et le 30 avril 2015.	Dépenses non connues à ce jour.
2014-280	Convention avec l’association “Cercle Celtique An Alarc’h” dans le cadre du temps d’activités périscolaire d’une séance hebdomadaire de danse bretonne d’une durée de 1h30 du 5 janvier au 6 février et du 23 février au 9 avril 2015 (12 séances).	D : 540,00 €
2014-281	Convention avec l’association de “L’Hermine d’or” dans le cadre du temps d’activités périscolaire d’une séance hebdomadaire de “yoga récrémagie” d’une durée de 1h00 du 5 janvier au 9 avril 2015 (14 séances).	D : 720,00 €
2014-282	Avenant au contrat de financement Léna Préfi conclu avec le Crédit Agricole – Modification du préavis de remboursements anticipés qui passe de 1 à 5 jours. Pas de modication dans les conditions financières du prêt.	
2014-283	Défense des intérêts de la Commune par Maître BOIS dans l’appel contre le jugement rendu par le TA de Rennes le 11 juillet 2014 (rejet de la demande d’annulation du permis de construire délivré à EIFFAGE immobilier Ouest pour la construction de logements collectifs, résidence de tourisme, résidence séniors et commerces rues de la gare, de la Corbinais et Ampère) – Requête d’appel devant la CAA de Nantes présentée par l’association “ANTI-G” et Monsieur BOUTELOUP.	
2014-284	Attribution du marché d’assurance du groupement de commandes constitué entre la ville et le C.C.A.S. de Dinard pour les risques statutaires (période de couverture de 8 mois) – Formule de base sans charges patronales – Cabinet ASTER/QUATREM.	

Acte est donné au Maire de cette communication.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS

DELIBERATION N°2015-003 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DU CADRE DE VIE

Par délibération N°2014-240 en date du 15 décembre 2014, le conseil municipal a approuvé la scission de la commission de l’urbanisme et du cadre de vie et procédé à la désignation des membres de la commission de l’urbanisme chargée notamment de suivre l’élaboration du PLU.

Il y a lieu à présent de désigner les membres de la commission du cadre de vie, compétente en matière d’environnement, d’embellissement et de fleurissement de la Commune.

En conséquence et sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-21 ;

DECIDE

Article unique : de désigner les 6 membres, y compris le Maire, au sein de la commission du cadre de vie en procédant aux opérations de vote à scrutin public, conformément aux dispositions figurant à l'article L. 2121-21 du CGCT :

. COMMISSION DU CADRE DE VIE

Liste proposée :

- Monsieur Daniel SCHMITT,
- Monsieur Gilbert BEDARD,
- Monsieur Alain LESNÉ,
- Monsieur Dominique COURCAMBECK,
- Madame Patricia PERRIER.

Les opérations de vote au scrutin public ont donné l'unanimité à la liste proposée ci-dessus.

Sont donc élus membres de la commission du cadre de vie :

- **Monsieur Daniel SCHMITT,**
- **Monsieur Gilbert BEDARD,**
- **Monsieur Alain LESNÉ,**
- **Monsieur Dominique COURCAMBECK,**
- **Madame Patricia PERRIER.**

DESIGNATION DE REPRESENTANTS

DELIBERATION N°2015-004 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Par délibération N°2014-236 en date du 15 décembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé le cadre de partenariat formalisant ainsi plus clairement les relations entre la Commune de Dinard et le secteur associatif.

Dans la continuité de ce cadre de partenariat et afin de répondre aux demandes de subventions qui ont déjà commencé à affluer, il apparaît nécessaire de créer une commission d'attribution des subventions aux associations.

En conséquence et sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-21 ;

DECIDE

Article 1er : d'approuver la création de la commission d'attribution des subventions aux associations.

Article 2 : de fixer à 6 le nombre de conseillers municipaux, y compris le Maire, au sein de cette assemblée.

Article 3 : de procéder aux opérations de vote à scrutin public, conformément aux dispositions figurant à l'article L. 2121-21 du CGCT :

. COMMISSION D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Liste proposée :

- Monsieur Eric GARNIER,
- Madame Nicole BLANVILLE,
- Monsieur Dominique COURCAMBECK,
- Madame Françoise CRISTOFOLI,
- Monsieur Jean-Claude MAHE.

Les opérations de vote au scrutin public ont donné l'unanimité à la liste proposée ci-dessus.

Sont donc élus membres de la commission d'attribution des subventions aux associations :

- **Monsieur Eric GARNIER,**
- **Madame Nicole BLANVILLE,**
- **Monsieur Dominique COURCAMBECK,**
- **Madame Françoise CRISTOFOLI,**
- **Monsieur Jean-Claude MAHE.**

SUBVENTIONS

DELIBERATION N°2015-005 – FESTIVAL DE MUSIQUE 2015 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

La Commune de Dinard organise du 8 au 23 août 2015, le 26ème festival international de musique.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 140 000 € et il convient de présenter les demandes de subventions après validation par le conseil municipal.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

VU le code général des collectivités territoriales ;

DECIDE

Article 1er : de solliciter l'attribution d'aides financières à hauteur de :
- 10 000 € auprès du Conseil Régional de Bretagne ;
- 10 000 € auprès du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine ;
- 10 000 € auprès de la DRAC pour le financement de cette manifestation artistique événement majeur de la vie culturelle dinardaise.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à ce dossier de subvention.

Les dépenses et recettes afférents à cette manifestation seront inscrites au BP 2015 – service FMU.

DECISIONS BUDGETAIRES

DELIBERATION N°2015-006 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°3 – EXERCICE 2014

Le budget primitif voté en début d'année peut faire l'objet de modifications en cours d'exercice à travers le vote de décisions modificatives par l'assemblée délibérante.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal la présente décision modificative n°3 dans le cadre de l'ajustement de c rédits d'ordre précisés ci-dessous afin d'inscrire les travaux en régie 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU la délibération N°2014-020 en date du 10 février 20 14 approuvant le vote des budgets primitifs de la Commune et du festival du film britannique ;

VU la délibération N°2014-134 en date du 30 juin 2014 approuvant le vote de la décision modificative N°1 de la Commune ;

VU la délibération N°2014-171 en date du 22 septembre 2014 approuvant le vote de la décision modificative N°2 de la Commune

DECIDE

Article unique : d'approuver le vote de la décision modificative n°3 de la Commune par chapitre tel que présentée dans le tableau suivant :

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Nature	Fonction	Objet	Montant
042	722	020	Travaux en régie bâtiments administratifs	223 151,44
042	722	211	Travaux en régie école Jules Verne	20 464,75
042	722	212	Travaux en régie écoles élémentaires	84 104,70
042	722	26	Travaux en régie cimetière	14 755,50
042	722	30	Travaux en régie Villa Roches Brunes	12 206,55
042	722	324	Travaux en régie Eglise Notre Dame	7 750,76
042	722	33	Travaux en régie PAF	24 302,24
042	722	411	Travaux en régie COSEC et Tennis	23 427,51
042	722	412	Travaux en régie Stade	4 996,51
042	722	413	Travaux en régie Piscine	55 072,94
042	722	414	Travaux en régie Centre Equestre	83 763,74
042	722	814	Travaux en régie Promenade Clair de Lune	20 081,08
042	722	823	Travaux en régie Port Breton	116 150,80
042	722	824	Travaux en régie Fontaine Jules Verne	24 202,27
042	722	95	Travaux en régie bains plage et Off. Tourisme	26 634,90
Total recettes de fonctionnement				**741 065,69**

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Nature	Libellé nature	Montant
023	023	Virement à la section d'investissement	741 065,69
Total dépenses de fonctionnement			**741 065,69**

Recettes d'investissement

Chapitre	Nature	Libellé opération	Montant
021	021	Virement de la section de fonctionnement	741 065,69
Total recettes d'investissement			**741 065,69**

Dépenses d'investissement

Chapitre	Nature	Fonction	Objet	Montant
040	2118	823	Travaux en régie Port Breton	3 134,90
040	2128	411	Travaux en régie Tennis	9 562,36
040	2132	020	Travaux en régie Halles	56 348,03
040	2132	95	Travaux en régie bains plage	19 166,89
040	2135	324	Travaux en régie Eglise Notre Dame	7 750,76
040	2151	824	Travaux en régie Fontaine Jules Verne	24 202,27
040	21311	020	Travaux en régie Hôtel de Ville	70 788,75
040	21312	211	Travaux en régie école Jules Verne	20 464,75
040	21312	212	Travaux en régie écoles élémentaires	84 104,70
040	21316	26	Travaux en régie cimetière	14 755,50
040	21318	020	Travaux en régie bâtiments divers	96 014,66
040	21318	30	Travaux en régie Villa Roches Brunes	12 206,55
040	21318	33	Travaux en régie PAF	24 302,24
040	21318	95	Travaux en régie Office de Tourisme	7 468,01
040	21318	411	Travaux en régie COSEC	13 865,15
040	21318	412	Travaux en régie Stade	4 996,51
040	21318	413	Travaux en régie Piscine	55 072,94
040	21318	414	Travaux en régie Centre Equestre	83 763,74
040	21318	823	Travaux en régie Port Breton	113 015,90
040	21534	814	Travaux en régie Promenade Clair de Lune	20 081,08
Total dépenses d'investissement				**741 065,69**

DIVERS

DELIBERATION N°2015-007 – BUDGET COMMUNE – PARTICIP ATION DU CCAS ET DU FOYER LOGEMENT AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE PERSONNEL

Le tome 1 de la nomenclature M14, précise que le remboursement par les budgets annexes, par les régies municipales, par le centre communal d'action sociale et la caisse des écoles des frais de personnel payés par le budget de la commune ou de l'établissement de rattachement est imputé, à la subdivision 6215 « Personnel affecté par une collectivité ».

La participation du CCAS et du Foyer Logement interviennent sur la base de dépenses forfaitaires, telles que présentées ci-dessous :

Coût salarial des cadres de la commune de Dinard au CCAS
Facture - année 2014

Catégorie	Fonction	Coût salarial 2014		Estimation des nombres de mois de travail effectué au bénéfice du budget du CCAS		
		Annuel	Mensuel	2 mois	1,5 mois	1 mois
A	DGS	99.673 €	8.306 €			8.306 €
A	Chef des Ressources Humaines	57.634 €	4.803 €		7.204 €	
A	DST	78.035 €	6.503 €			6.503 €

B	Chef de Service BCX	59.354 €	4.946 €			4.946 €
A	Chef de Service CTA	45.933 €	3.828 €			3.828 €
Sous total					7.204 €	23.583 €
Total				**30.787 €**		

Coût salarial des cadres de la commune de Dinard au Foyer logement
Facture 2014

Catégorie	Fonction	Coût salarial 2014		Estimation des nombres de mois de travail effectué au bénéfice du budget du Foyer Logement		
		Annuel	Mensuel	2 mois	1,5 mois	1 mois
A	DGS	99.673 €	8.306 €			8.306 €
A	Chef des Ressources Humaines	57.634 €	4.803 €		7.204 €	
A	DST	78.035 €	6.503 €		9.754 €	
B	Chef de Service BCX	59.354 €	4.946 €		7.419 €	
A	Chef de Service CTA	45.933 €	3.828 €			3.828 €
C	Service CTA				3.380 €	
Sous total					27.758 €	12.134 €
Total				**39.892 €**		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1er : d'approuver le financement des frais de personnel pour 2014 présentés dans les tableaux ci-dessus,

Article 2 : de solliciter la participation auprès des budgets concernés par l'émission d'un titre de recette.

DECISIONS BUDGETAIRES

DELIBERATION N°2015-008 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le code général des collectivités territoriales précise en son article L 2312-1 que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, la tenue du débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 23 du règlement intérieur du conseil municipal prévoit que le débat d'orientation budgétaire (DOB) aura lieu dans le courant du mois de janvier de chaque année.

Le DOB constitue la première étape dans le cycle budgétaire annuel d'une collectivité locale.

Ce débat permet à l'assemblée de discuter des orientations budgétaires et fiscales, de la situation financière de la commune et des priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif.

Même s'il n'a pas le statut de décision à ce stade de la procédure d'adoption du budget primitif, le DOB doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle du budget et être retracé dans le compte-rendu de la séance.

Le conseil municipal :

VU l'article L 2312-1 du CGCT ;

VU l'article 23 du règlement intérieur du conseil municipal ;

DECIDE

Article unique : de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2015.

DIVERS

DELIBERATION N°2015-009 – TRANSFERT DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES – TARIFICATION DU NETTOYAGE DES BENNES A LA C.C.C.E

Par délibération N°2014-244 en date du 15 décembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs, taxes et redevances de la Commune pour l'année 2015.

Pour faire suite au transfert de la collecte des ordures à la C.C.C.E., à compter du 1er janvier 2015, il est nécessaire de régir les dépenses liées au lavage des bennes à ordures ménagères qui sera effectué au service de la propreté urbaine de la Commune de Dinard et facturé à la C.C.C.E.

En conséquence et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article unique : d'approuver les tarifs suivants :

- Lavage quotidien des bennes à la lance : 3,00 € par benne,
- Lavage mensuel par nettoyeur haute pression : 15,00 € par benne.

PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA F.P.T.

DELIBERATION N°2015-010 – FONCTION PUBLIQUE TERRITO RIALE – TABLEAU DES EFFECTIFS 2015 – BUDGETS : COMMUNE – ASSAINISSEMENT – CAMPING – FESTIVAL DU FILM BRITANNIQUE – PORT PUBLIC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

VU le code des communes,

VU le Code général des collectivités territoriales,

DECIDE

Article 1er : de valider le tableau des effectifs du personnel stagiaire et titulaire au 1er janvier 2015 :

COMMUNE

FILIERES GRADES	CAT.	EFFECTIFS BUDGETES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
ADMINISTRATIVE		**75**	**71**	**1**
Directeur général des services *(emploi fonctionnel)*	A	1	1	
Attaché principal	A	3	3	
Attaché	A	3	3	
Rédacteur principal 1ère classe	B	5	5	
Rédacteur principal 2ème classe	B	4	4	

Rédacteur	B	10	10	
Adjoint administratif principal 1ère cl	C	6	6	
Adjoint administratif principal 2ème cl	C	6	6	
Adjoint administratif 1ère cl	C	17	17	1
Adjoint administratif 2ème cl	C	20	16	
TECHNIQUE		**207**	**204**	**2**
Ingénieur principal	A	3	3	
Technicien principal 1ère cl	B	5	5	
Technicien principal 2ème cl	B	2	2	
Technicien	B	8	8	
Agent maîtrise principal	C	22	21	
Agent maîtrise	C	21	21	
Adjoint technique principal 1ère cl	C	28	28	
Adjoint technique principal 2ème cl	C	31	31	
Adjoint technique 1ère cl	C	27	27	
Adjoint technique 2ème cl	C	60	58	4
SOCIALE		**5**	**5**	
Agent spécialisé principal écoles maternelles 1ère classe	C	3	3	
Agent spécialisé principal écoles maternelles 2ème classe	C	2	2	
SPORTIVE		**9**	**9**	
Educateur APS principal 1ère cl	B	3	3	
Educateur APS principal 2ème cl	B	4	4	
Educateur des APS	B	2	2	
CULTURELLE		**7**	**7**	
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	1	
Bibliothécaire	A	1	1	
Assistant conservation pal 1ère cl	B	1	1	
Assistant de conservation pal 2ème cl	B	2	2	
Adjoint du patrimoine 1ère cl	C	1	1	
Adjoint du patrimoine 2ème cl	C	1	1	
ANIMATION		**1**	**1**	
Adjoint animation 1ère classe	C	1	1	
POLICE MUNICIPALE		**18**	**18**	
Chef de service de police municipale principal 2ème classe	B	1	1	
Chef police municipale	C	1	1	
Brigadier chef principal	C	4	4	
Brigadier	C	10	10	
Gardien	C	2	2	
TOTAL		**322**	**315**	

ASSAINISSEMENT

TECHNIQUE		**2**	**2**	
Agent maîtrise principal	C	1	1	
Adjoint technique principal 1ère cl	C	1	1	

CAMPING

TECHNIQUE		**3**	**3**	
Technicien	B	1	1	
Agent maîtrise principal	C	1	1	
Adjoint technique 2ème cl	C	1	1	

FESTIVAL DU FILM BRITANNIQUE

ADMINISTRATIVE		**2**	**2**	
Adjoint administratif 1ère cl	C	1	1	
Adjoint administratif 2ème cl	C	1	1	
Poste réparti sur 2 budgets 70% au budget Festival du Film Britannique et 30% au budget de la commune				

PORT PUBLIC

ADMINISTRATIVE		**1**	**1**	
Adjoint administratif 1ère cl	C	1	1	
TECHNIQUE		**3**	**3**	
Agent maîtrise	C	1	1	
Adjoint technique 2ème cl	C	2	2	

TOTAL BUDGETS ANNEXES		**11**	**11**	
TOTAL GENERAL		**333**	**326**	

Article 2 : de valider le tableau des effectifs du personnel contractuel au 1er janvier 2015 :

Emplois	EFFECTIFS BUDGETES	EFFECTIFS POURVUS
Collaborateur de Cabinet	1	1
Médiateur	1	1
Guide conférencier	6	4
Adjoint technique 2ème classe auxiliaire CDI	9	9
Adjoint technique 2ème classe auxiliaire CDD	11	11
Adjoints techniques Temps d'activités périscolaires (TAP)	29	25
Intervenant TAP	19	19
TOTAL	**76**	**70**

Article 3 : de modifier le tableau des effectifs au 1er janvier 2015 comme suit afin de tenir compte :

- d'un départ à la retraite
- du transfert de compétence de la collecte des ordures ménagères à la C.C.C.E.
- de la mutation d'un agent du C.C.A.S. de Dinard à la commune
- de la mutation interne d'un agent du camping à la commune
- de la modification du taux d'emploi d'un agent

COMMUNE :

GRADES	POSTES OUVERTS	POSTES A CREER	POSTES A SUPPRIMER	NOUVEAU TOTAL
Technicien principal 2ème classe	2	-	1	**1**
Agent de maîtrise	21	-	1	**20**
Adjoint technique principal 1ère classe	28	-	2	**26**
Adjoint technique principal 2ème classe	31	1	2	**30**
Adjoint technique de 1ère classe	27	-	2	**25**
Adjoint technique de 2ème classe	56	2	1	**57**
Adjoint technique 2ème classe – 19h30	1	-	1	0
ATSEM principal de 1ère classe	3	-	1	2
TOTAL	**169**	**3**	**11**	**161**

CAMPING :

GRADES	POSTES OUVERTS	POSTES A CREER	POSTES A SUPPRIMER	NOUVEAU TOTAL
Adjoint technique de 2ème classe	1	-	1	**0**
TOTAL	**1**	**0**	**1**	**0**

De ce fait, le nombre global de postes titulaires ouverts au tableau des effectifs de la Commune est égal à **324.**

Article 4 : de modifier le tableau des effectifs du personnel contractuel au 1er janvier 2015, afin de tenir compte :

- du recrutement d'un directeur(trice) du camping communal

Emplois	POSTES OUVERTS	POSTES A CREER	POSTES A SUPPRIMER	NOUVEAU TOTAL
Directeur de camping	0	1	-	1
TOTAL	**0**	**1**	**-**	**1**

De ce fait, le nombre global de postes de contractuels ouverts au tableau des effectifs de la Commune est égal à **77.**

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

DELIBERATION N°2015-011 – STATIONNEMENT PAYANT – MODIFICATION TARIFS

Par délibérations N°2014-238 et 244 en date du 15 décembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé la réorganisation du stationnement payant dans le centre ville, ainsi que les tarifs horodateurs à appliquer pour l'année 2015.

Considérant que les délais de réalisation technique pour la mise en place de la nouvelle réglementation générale du stationnement payant ne permettent pas une mise en œuvre immédiate, il y a lieu de retarder la modification des tarifs horodateurs et de laisser le montant actuel, soit 0,50 € par tranche de 30 minutes.

En conséquence, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article unique : d'approuver les tarifs horodateurs tels qu'indiqués dans les tableaux joints en annexe.